



COMMUNIQUE de l'association PERE ENFANT MERE
Association reconnue d'utilité générale, fondée en 1992

Mouvement National Spontané pour l'Équité Parentale
Rassemblement devant le TGI de Grenoble
Mercredi 16 mai 2018 entre midi et 14h

Constat : 3 couples sur 4 non-mariés se séparent. 1 couple marié sur 2 se sépare dans les 5 ans

En garde classique (1 week-end sur 2 et la moitié des vacances), à l'âge de 25 ans, 40% des enfants sont privés d'un père et 15% d'une mère (ONED 2012). Qui peut s'en réjouir ?

Ce taux se limite à 1% lorsqu'il y a eu résidence alternée (INED 2013)

Notre association milite pour l'épanouissement et la réussite des enfants, notamment après la séparation de leurs parents, ainsi que pour la satisfaction des parents.

Cela passe par le développement de la résidence alternée lorsque les conditions matérielles et affectives sont réunies, le maintien du lien parents-enfant, une plus grande implication des parents, notamment les pères, avant et après la séparation (pour autant qu'ils ne soient pas empêchés par les Juges aux Affaires Familiales).

La résidence alternée apporte les bienfaits suivants :

Pour les enfants : une meilleure santé, de meilleurs résultats scolaires, un statut économique futur plus élevé, une meilleure estime de soi, une plus grande stabilité financière, une plus grande mobilité sociale ascendante, un meilleur accès au monde des adultes et à l'information qu'ils peuvent transmettre, un meilleur soutien pour tous les moments difficiles de la vie...

La résidence alternée permet de lutter efficacement contre :

- Pour les enfants : l'échec scolaire, affectif, le manque de repères, la pauvreté, la délinquance, la sous-qualification, la prise de drogue, les conduites sexuelles à risque, la sexualité précoce, les divorces futurs !
- Pour les parents : l'exclusion parentale, le désinvestissement parental, le suicide, le chômage, le travail à temps partiel...

Pour la société, nos enfants représentent l'avenir, ils sont ce qu'elle a de plus précieux.

Plus d'information sur <https://blogs.mediapart.fr/pierre-laroche/blog/310514/les-indicateurs-des-effets-de-la-residence-alternee-sur-les-familles>

Permanence tous les jeudis de 18h à 20h30, (18h-19h pendant les vacances scolaires)

Salle 002, rez-de-chaussée de la Maison des Associations,

6 bis rue Berthe de Boissieux 38000 Grenoble (face Caserne de Bonne)

<http://pereenfantmere.free.fr/> - email : pereenfantmere@yahoo.fr - Tel : 06 8095 1353